

DELEGATION DE Madame Anne WALRYCK

D-2012/623

Plateforme de covoiturage inter administrations. Poursuite du partenariat. Participation financière. Approbation

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En 2008, le conseil municipal avait posé le principe de la participation de la Ville au dispositif de promotion du covoiturage inter administrations via un site internet dédié « moi-je covoiture.com », et autorisé le Maire à engager les dépenses correspondantes. 4 712,24 euros TTC ont ainsi été acquittés par la Ville pour la mise en place du site et son fonctionnement pendant trois ans, au vu de la convention de financement signée le 26 septembre 2011.

Le partenariat technique et financier avec les partenaires historiques du site étant arrivé à échéance, la Préfecture, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Mairie de Bordeaux on établi un premier bilan. Celui-ci révèle une proportion d'inscrits faible par rapport à la population impactée, de l'ordre de 5%, ce qui s'explique en partie par un potentiel de covoitureurs limités et par un manque d'animation malgré une bonne communication interne des partenaires.

Une opportunité nouvelle s'est présentée avec l'accès au service du personnel du CHU et d'autres établissements en PDE, qui représente un potentiel d'au moins 40 000 salariés supplémentaires. La ville de Bordeaux participe de plus activement au club de la mobilité et au plan de déplacements inter établissements de Mériadeck, sans oublier les manifestations organisées annuellement lors de la semaine de la mobilité.

En cohérence avec l'agenda 21 de la Ville voté le 21 décembre 2008 et le plan climat énergie territoire 2012-2016 présenté au conseil du 24 septembre 2012, la ville de Bordeaux réaffirme sa volonté de réduction de l'usage individuel de la voiture pour les déplacements domicile / travail et sa participation au partenariat.

La convention a pour objet de poursuivre le partenariat technique et financier engagé depuis 2008 jusqu'à la fin de l'année 2014 pour réaliser une plateforme de covoiturage destinée aux personnels de leurs entités respectives et d'ouvrir l'accès à la plateforme à d'autres employeurs, pour en augmenter l'attractivité dans le cadre d'une nouvelle version de la plateforme. Cette convention vise également à intégrer dans le partenariat à compter de l'année 2012 la CCI de Bordeaux, qui pourra assurer la promotion de la plateforme auprès de ses ressortissants mais également de ses salariés.

Le partenariat prévoit :

- la mise à disposition d'une version améliorée du site moijecovoiture.com et du module statistique associé
- l'hébergement et la maintenance de cette plateforme, et un support utilisateur
- une garantie de retour
- la mise à disposition d'un kit de communication et d'outils d'animation pour assurer la promotion du service, tant auprès des agents que des salariés des entreprises
- l'accompagnement du service

Le financement est assuré à part égale entre les six partenaires pour un budget prévisionnel de cette nouvelle phase estimé à 18 000 euros TTC par année pleine, soit 3 000 euros TTC pour la ville de Bordeaux. Pour la période allant du 23 juillet 2011 au 31 décembre 2011, le budget prévisionnel de l'opération est de 7 415,20 euros TTC, soit un montant forfaitaire de 1 483,04 euros TTC pour la ville de Bordeaux (parts égales entre les 5 partenaires historiques).

Par conséquent je vous prie de bien vouloir autoriser le Maire à :

- poursuivre le partenariat relatif au suivi et l'évolution d'une plateforme commune de covoiturage, en y intégrant la Chambre de Commerces et d'Industrie de Bordeaux et signer la convention annexée,
- participer financièrement à cette opération,
- imputer les dépenses sur des crédits ouverts au budget (chapitre globalisé 012 nature 64 118 et 64 138)

ADOpte A L'UNANIMITE

MME WALRYCK. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avons en 2008 décidé de nous associer au dispositif de promotion de covoiturage de la plate-forme « moi-je covoiture.com » initiée en partenariat avec les services de la préfecture, la Communauté Urbaine de Bordeaux, le Conseil Général.

Au terme de 3 ans d'activité nous avons effectué ensemble un premier bilan. Ce premier bilan était un peu mitigé dans la mesure où nous l'avons réussi grâce à ce dispositif qui n'a mobilisé que 5% du potentiel, ce qui n'est déjà pas mal quand on compare avec la moyenne d'autres plate-formes existantes, mais ce qui nous a paru néanmoins insatisfaisant.

Donc nous sommes repartis dans un dispositif amélioré auquel nous souhaitons adhérer. Un dispositif également davantage ouvert à l'extérieur puisque la plate-forme du CHU qui est en démarche Agenda 21 et dans le cadre d'un plan de déplacement de l'entreprise également, nous a rejoints, de même que la Chambre de Commerce et d'Industrie et un certain nombre d'entreprises qui sont en démarche de PDE, c'est-à-dire Plan Déplacement Entreprise, ou PDIE c'est-à-dire Plan Déplacement Inter-Entreprise.

Donc nous vous proposons de continuer à assurer le développement, l'accompagnement et la promotion de cette plate-forme à laquelle nous souhaitons que nos différents collaborateurs adhèrent de plus en plus.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. RESPAUD

M. RESPAUD. -

Monsieur le Maire, c'est vrai que ça paraît être une petite somme, mais elle est très importante car à partir de cet élément particulier c'est toute une politique qui est mise en œuvre.

Tous les partenaires de la convention qui était signée veulent faciliter les déplacements collectifs domicile / travail, des déplacements qui sont surtout marqués, on le sait, par une domination des déplacements automobiles avec 68% du total des déplacements, taux bien plus important que celui de la moyenne française, surtout en Gironde... Oui, exactement... M. DUCHENE est très perspicace, il a remarqué qu'on circulait plus facilement en automobile hors agglomération bordelaise qu'à l'intérieur, donc c'est effectivement un chiffre un peu plus important, 76% hors agglomération bordelaise.

Donc, M. DUCHENE, c'est vrai que l'automobile tient une place royale.

Ceci est d'autant plus préoccupant qu'on peut observer une croissance de la congestion sur la rocade, ses principales pénétrantes et certains accès.

Et sur ces infrastructures, en moyenne 80% des véhicules légers ne transportent que leur conducteur. A l'heure de pointe du matin, de 7 h à 9 h, ce chiffre s'élève à plus de 90%.

L'enquête menée par l'Etat aux limites de l'agglomération bordelaise fait état parmi l'ensemble des véhicules légers de plus de 9% qui disent pratiquer le covoiturage.

Il y a eu toute une réflexion sur l'incitation au covoiturage qui est conditionné par la mobilisation de tous les acteurs afin qu'ils actionnent tous les leviers dont ils disposent de manière cohérente. Il y a donc eu élaboration d'un plan départemental de covoiturage avec des aires de covoiturage, une réflexion communautaire sur les voies réservées, les régulations aux priorités d'accès, sur l'information, la communication, l'animation.

C'est vrai que le site que nous soutenons ici en tant que Mairie de Bordeaux « moi-je covoiture.com » est un site important, même si ce n'est pas quantitativement encore très important. Ça renforce l'animation, l'élaboration du plan de déplacement entreprises et du plan de déplacement administrations, c'est pourquoi nous voterons pour.

Nous souhaitons un plus grand dynamisme de ce site dans les années à venir. Je crois que toute la réflexion et le rassemblement qui a eu lieu à Mériadeck dans le cadre de la Semaine de la Mobilité est encourageant à cet égard. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci. Pas d'autres interventions ?

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions sur le covoiturage ?

(Aucune)



CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU SUIVI ET L'EVOLUTION D'UNE PLATEFORME COMMUNE DE COVOITURAGE

Entre :

- **L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde**, domicilié Esplanade Charles de Gaulle 33077 BORDEAUX cedex,
- **la Région Aquitaine** domiciliée 14, rue François de Sourdis, 33074 Bordeaux cedex représentée par son président Alain Rousset dûment habilité par délibération n° reçue en Préfecture de la Gironde le.....
- **le Département de la Gironde** domicilié esplanade Charles de Gaulle, 33077 Bordeaux Cedex, représenté par son président Philippe Madrelle, dûment habilité par délibération n° , reçue en Préfecture de la Gironde le.....
- **la Communauté urbaine de Bordeaux**, domiciliée esplanade Charles de Gaulle, 33076 Bordeaux cedex, représentée par son président, Vincent Feltesse, dûment habilité par délibération n° reçue en Préfecture de la Gironde le.....
- **la Ville de Bordeaux** domiciliée Place Rohan 33000 Bordeaux, représentée par son Maire Alain Juppé, dûment habilité par délibération n° reçue en Préfecture de la Gironde le.....
- **la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux** domiciliée 12 Place de la Bourse 33076 Bordeaux Cedex, représentée par son président Pierre Goguet, dûment habilité par délibération n° reçue en Préfecture de la Gironde le.....

PREAMBULE

- Vu les accords de Kyoto,
- Le protocole de Rio,
- Vu la directive européenne,
- Vu la stratégie nationale de développement durable,
- Vu le Grenelle de l'Environnement
- Vu le plan climat national,
- Vu le plan climat régional,
- Vu le Défi Aquitaine Climat
- Vu le Schéma Régional Climat Air Energie
- Vu le plan climat communautaire,
- Vu l'agenda 21,
- Vu le Plan de Déplacements Urbains (PDU),
- Vu les actions des parties en faveur des déplacements domicile / travail et l'accord de partenariat pour la mise en œuvre d'un plan de mobilité pour les entreprises du 18 mars 2011

Les parties expriment leur volonté d'intérêt général de réduction de l'usage individuel de la voiture pour les déplacements domicile / travail et notamment les nuisances sonores et atmosphériques afférentes, en particulier la réduction des gaz à effet de serre.

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

La présente convention a pour objet de poursuivre le partenariat technique et financier engagé par les partenaires depuis 2008 pour réaliser une plateforme de covoiturage destinée aux personnels de leurs entités respectives et d'ouvrir l'accès à la plateforme à d'autres employeurs, pour en augmenter l'attractivité dans le cadre d'une nouvelle version de la plateforme. Cette convention vise également à intégrer dans le partenariat la CCI de Bordeaux, qui pourra assurer la promotion de la plateforme auprès de ses ressortissants mais également de ses salariés.

Article 2 – Modalités de mise en œuvre du partenariat

La CUB assurera la maîtrise d'ouvrage. Elle informera les partenaires, assurera le suivi des relations avec le prestataire avant et après la mise en concurrence destinée à réaliser la nouvelle version de la plateforme. Elle animera le groupe technique de mise au point et du suivi de la plateforme.

Article 3 – Conditions d'accès à la plateforme

Il est convenu entre les partenaires que l'accès à la plateforme à l'issue de la mise en concurrence sera strictement réservé :

- au personnel de leurs unités respectives
- aux salariés des entreprises ressortissantes de la CCI de Bordeaux qui en font la demande et s'engagent par là même à participer aux actions d'animation et de sensibilisation du Club de la Mobilité, réseau d'échange des porteurs de projet PDE animé conjointement par la CUB, l'ADEME et la CCI de Bordeaux
- aux agents et salariés des établissements inscrits dans une démarche de Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) sur le territoire aquitain. Seront réputés être inscrits dans une démarche de PDE tous les établissements ayant engagé une démarche avérée de promotion des modes alternatifs et ayant sollicité pour cela un accès au site Internet par courrier auprès de la CUB ou de l'un des partenaires.

Article 4 – Animation- communication

Les parties conviennent de définir collectivement une véritable stratégie de communication autour du covoiturage et du site dans le but de promouvoir la démarche auprès de leurs personnels.

Il est entendu que la communication et l'animation devront être au cœur du développement de la plateforme de covoiturage, en veillant à valoriser le kit de communication existant et à l'adapter si nécessaire.

Article 5 – Comités de suivi

5-1 Comité de pilotage

Les différentes étapes seront validées par un comité de pilotage, composé du maire de Bordeaux, du président de la CCI de Bordeaux, du président du Conseil régional, du président du Conseil général, de monsieur le Préfet de la Gironde et du président de la Communauté urbaine de Bordeaux ou leurs représentants.

5- 2 Comité Technique

Un comité technique constitué des représentants opérationnels de chaque entité sera chargé de l'élaboration du cahier des charges et de la mise en œuvre de l'opération et soumettra au comité de pilotage toutes les décisions à intervenir.

5- 3 Comité de Suivi

Les différents partenaires conviennent de se rencontrer six mois avant l'expiration de la présente convention, afin de convenir des suites opérationnelles de cette dernière.

Article 6 – Durée

6-1 Durée du programme d'actions :

Le programme de covoiturage objet de la présente convention de partenariat porte sur la période allant du 23 juillet 2011 au 31 décembre 2014.

Le partenariat technique et financier porte sur cette même période pour les partenaires historiques du site : Préfecture, Conseil Régional d'Aquitaine, Conseil Général de Gironde, Communauté Urbaine de Bordeaux et Mairie de Bordeaux.

Pour la CCI, le partenariat technique et financier avec les partenaires précités porte sur la période allant du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014.

6-2 Durée de la convention :

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par l'ensemble des partenaires. Elle prend fin au 31 décembre 2014.

Article 7 – Financement du partenariat :

La période allant de mars 2008 au 22 juillet 2011 a été soldée par la convention financière du 26 septembre 2011.

Pour la période allant du 23 juillet 2011 au 31 décembre 2011, le budget prévisionnel de l'opération est de 7 415,20€ TTC. Ce financement est assuré à part égale entre les cinq partenaires historiques du site pour un montant forfaitaire de 1483,04€ TTC.

A compter du 1^{er} janvier 2012, la CCI souhaite s'associer au partenariat entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Bordeaux. Le budget prévisionnel de cette nouvelle phase est estimé à 18 000 € TTC par année, incluant :

- la mise à disposition d'une version améliorée du site mojecovoiture.com et du module statistique associé
- l'hébergement et la maintenance de cette plateforme
- un support utilisateur
- une garantie de retour
- la mise à disposition d'un kit de communication et d'outils d'animation pour assurer la promotion du service, tant auprès des agents que des salariés des entreprises
- l'accompagnement du service

Le financement est assuré à part égale entre les six partenaires.

Article 8 – Modalités de versement des participations :

Les paiements seront effectués annuellement sur présentation d'une demande émanant de la Communauté urbaine de Bordeaux accompagnée d'un décompte définitif des sommes réellement acquittées l'année précédente au titre du présent partenariat.

Dans le cas où le coût définitif annuel du partenariat serait inférieur au coût estimé, la participation des partenaires sera adaptée à la baisse.

Dans le cas où le coût définitif annuel du partenariat serait supérieur au coût estimé, les participations des partenaires seront réévaluées dans la limite de 5%.

Les décomptes ne pouvant être présentés que sur la base de dépenses effectivement réalisées, les appels de fonds interviendront à terme échu de chaque période considérée dans le courant du 1^{er} semestre :

- du 23/07/2011 au 31/12/2011
- du 01/01/2012 au 31/12/2012
- du 01/01/2013 au 31/12/2013
- du 01/01/2014 au 31/12/2014

Si le coût définitif annuel excédait 5% du montant estimé, les modalités de prise en charge du surcoût seront définies par un avenant à la présente convention.

Article 9 – Cohérence avec d'autres démarches de covoiturage

Il est convenu d'inscrire l'opération moijecovoiture.com en cohérence et en complémentarité avec d'autres opérations de soutien à la pratique du covoiturage que les différents partenaires pourront engager, en particulier le plan départemental de covoiturage soutenu par la CUB, l'Etat et le Conseil Général de la Gironde.

Fait en six exemplaires, à Bordeaux le

**Pour l'Etat,
Le Préfet de Région Aquitaine,
Préfet de Gironde**

**Pour la Région Aquitaine,
Le Président,**

Michel DELPUECH

Alain ROUSSET

**Pour le Conseil Général de la Gironde,
Le Président,**

**Pour la Communauté urbaine de Bordeaux,
Le Président,**

Philippe MADRELLE

Vincent FELTESSE

**Pour la Ville de Bordeaux,
Le Maire,**

**Pour la CCI de Bordeaux,
Le Président,**

Alain JUPPÉ

Pierre GOGUET

D-2012/624
Lancement du défi 'Familles à énergie positive'.
Autorisation.

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'axe 3 du nouveau plan d'actions du Plan climat énergie territorial, « associer tous les acteurs du territoire » et considérant que la lutte contre le changement climatique impose l'implication de tous, la Ville de Bordeaux a décidé de s'engager pleinement dans le dispositif « Famille à énergie positive » soutenu par l'ADEME, pour la saison de chauffe 2012-2013.

Le défi "Familles à Energie Positive" a pour objectif de démontrer que tous ensemble il est possible de lutter efficacement contre les émissions de gaz à effet de serre en participant à une action concrète, mesurable, et conviviale.

Le principe est simple : des équipes de plusieurs foyers se regroupent pour représenter leur village ou leur quartier et relever le défi d'économiser le plus d'énergie possible sur les différents postes de consommations à la maison : chauffage, eau chaude, équipements domestiques.

Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8% d'économies d'énergie - protocole de Kyoto oblige ! – par rapport à l'hiver précédant le concours. Le concours se base sur le progrès global des comportements des concurrents : peu importe d'où on part, l'essentiel est de progresser ensemble.

La Ville de Bordeaux ambitionne ainsi de constituer 12 équipes de 7 foyers, répartis dans chacun des 8 quartiers de Bordeaux. Seront ainsi rassemblées 84 familles à énergie positive, selon le fil conducteur suivant :

- Désignation d'un capitaine en charge d'identifier les familles volontaires
- Formation du capitaine sur le projet
- Démarchage pour l'identification des familles et leur mobilisation.
- Suivi des familles

Elle sera accompagnée dans la mise en œuvre de ce dispositif par le Pact HD, la CLCV et le CréaQ. Le calendrier acté des 3 temps forts réunissant tous les participants est le suivant :

- En décembre pour le lancement
- En février, pour un point d'étape à mi-parcours
- Enfin, en mai, pour une journée de valorisation finale et remise de récompense

Considérant que cette démarche est en adéquation avec l'objectif 12 de l'axe 3 du PCET et tout particulièrement de l'action 42 : Accompagner le changement de comportement en matière d'énergie-climat des Bordelais, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire au lancement du défi "Familles à Energie Positive".

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DE Mr Patrick PAPADATO

MME WALRYCK. -

Nous vous proposons, conformément au nouveau plan d'action du Plan Climat Energie Territorial que nous avons voté le 24 septembre dernier, de promouvoir ce dispositif national « Familles à Energie Positive » qui est lancé et coordonné par l'ADEME pour la cinquième année consécutive et que nous souhaitons lancer auprès de la population bordelaise. Je vous précise que c'était l'action 34 que nous avons votée dans le cadre de notre nouveau plan d'action du Plan Climat Energie Territorial.

Ce dispositif est proposé par l'ADEME de façon préférentielle aux communes ou aux regroupements de communes qui sont engagées dans des démarches Agenda 21 et/ ou Plan Climat Energie Territorial et qui s'appuient également sur la mobilisation des espaces info-énergie qui sont labellisés par l'ADEME. Nous répondions évidemment à ces deux conditions.

C'est pourquoi nous souhaitons ainsi mobiliser aujourd'hui 84 familles, soit 12 équipes de 7 foyers évidemment réparties dans les 8 quartiers de Bordeaux avec les maires adjoints de ces 8 quartiers, en s'appuyant sur les trois associations : le CLCV, le Pact HD et le CREAQ qui sont des espaces info-énergie labellisés par l'ADEME que nous appuyons également de notre côté.

Les 12 capitaines vont être formés. Le dispositif va être lancé avec l'ADEME en présence des familles mobilisées le 1^{er} décembre prochain, Monsieur le Maire, à la Maison Eco-citoyenne.

Nous aurons des étapes de mobilisation, d'information, d'échanges, d'animation tout au long de cette période d'hiver, l'objectif étant pour les familles volontaires de pouvoir baisser leur consommation de 8% par rapport à la dernière période de chauffe, ce qui est une économie substantielle sur le plan financier qui est évaluée de l'ordre de 200 euros pour cette période de chauffe.

Nous ferons un bilan au mois de mai prochain au travers d'une manifestation où seront récompensées les familles qui auront été mobilisées et qui auront bien voulu relever ce défi.

J'ajoute que bien entendu ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique beaucoup plus globale que nous menons déjà depuis 2008 avec, à côté de cette action de mobilisation pour tous, pour tous les volontaires, des actions de mobilisation pour les familles qui sont en précarité énergétique et dont un dispositif sera présenté tout à l'heure par Alexandra SIARRI.

M. LE MAIRE. -

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, ce qui est dommage dans cette affaire c'est qu'il me semble qu'on n'aide pas le citoyen à y voir très clair. Je m'explique.

Je ne suis pas certain que ce soit en multipliant les actions que l'on aide à la compréhension. Le citoyen se perd dans cette accumulation, cette superposition de campagnes éco-citoyennes de la CUB et de la Ville-centre au détriment d'une information plus lisible et donc plus efficace.

Nous aidions jusqu'à présent Pionniers du Climat, une action du Plan Climat votée par la CUB en février 2011. Une réunion a eu lieu en juin 2011 pour présenter ce dispositif aux communes membres, aux partenaires de la CUB, associations, bailleurs sociaux et communes, dont Bordeaux, suivie de deux réunions avec les communes pour finaliser leur participation.

Sur l'Aquitaine l'ADEME, connaissant la démarche de la CUB, a donc incité les communes de la CUB à rejoindre le dispositif Pionniers du Climat, mais il semble que Bordeaux ait voulu se démarquer. Alors que des familles bordelaises sont déjà engagées dans le défi Pionniers du Climat à la CUB, Bordeaux a voulu son action et s'est engagée dans le dispositif national et régional des Familles à Energie Positive qui existe depuis 5 ans déjà.

Si c'est un dispositif intéressant il ne concerne cependant que la problématique de la consommation énergétique pendant la période hivernale, si j'ai bien compris. L'action est donc beaucoup plus restreinte que le dispositif de la CUB. Pionnier du Climat va plus loin car ne s'intéresse pas qu'à l'énergie mais aussi à la consommation, à l'alimentation, aux déplacements, aux logements et aux déchets.

On peut donc s'interroger sur l'intérêt à multiplier les opérations, tout ceci avec l'argent public, bien évidemment, même si cette délibération ne budgétise pas l'opération. Il faudra tout de même du personnel municipal pour coordonner les actions, l'ADEME qui est donc doublement sollicitée sur ces deux postes et des associations qu'il faudra financer.

On avait connu la même chose avec la thermographie aérienne. Le contribuable bordelais avait payé deux fois, une fois pour Bordeaux et une fois pour la photo pour la CUB.

Aujourd'hui on nous refait le coup. Une nouvelle campagne de communication histoire de faire la photo avec les familles méritantes, une photo pour le Président de la CUB et une photo pour le Maire de Bordeaux histoire de démontrer qu'on se bouge pour le climat.

Quitte à se bouger, permettez-moi cette réflexion personnelle. Il me semble qu'il serait plus judicieux de se mobiliser dans la presse ou au sein de vos partis respectifs contre l'aéroport de Notre Dame des Landes qui est bien plus catastrophique pour le climat et les zones humides.

M. LE MAIRE. -

Voilà une conclusion qui élargit le débat.

Vous êtes seul à critiquer cette opération Familles à Energie Positive ?

Pas d'autres oppositions ?

Le groupe vert fait quoi, il s'abstient ? Il vote contre ? Vous ne savez pas. Donc adopté à l'unanimité. Merci.